

Motion du 17 mai 2006 de Mme Marie-France Spielmann, MM. Jacques Mino, René Grand, Jean-Charles Rielle et Olivier Norer: «Pour une procédure simplifiée de naturalisation des candidats de la deuxième génération de plus de 25 ans».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la
séance du 22 janvier 2007)

MOTION

Considérant:

- la procédure communale actuellement en cours pour les candidats à la naturalisation de la deuxième génération de plus de 25 ans obligeant les commissaires à établir un rapport complémentaire à celui de l'enquêteur cantonal;
- la non-pertinence de celle-ci dans le cas où le candidat né à Genève maîtrise notre langue, se trouve intégré dans notre cité à l'égal de ses contemporains genevois;
- la compétence de la commune quant à la manière d'établir son préavis pour le Canton;
- la volonté de rationaliser la procédure pour des raisons d'efficacité et d'économies,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à adopter dans les meilleurs délais une procédure communale simplifiée de naturalisation à l'égard des candidats de la deuxième génération de plus de 25 ans, permettant de donner son préavis sur le seul examen du dossier par le Conseil administratif, à l'image de la pratique en vigueur dans d'autres cantons, par exemple celui de Fribourg.